

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Honneur- Fraternité – Justice

MINISTERE DES PECHEES ET DE L'ECONOMIE MARITIME

<p>VISAS:</p> <p>08/08/2017</p> <p>RIM / MPTMA / DGFP / DGB</p> <p>VISA</p>	<p>DGFP</p>	<p>DGLTEJO</p>	<p>DGB</p> <p>VISA</p> <p>M. D. M. E. F. C. B.</p> <p>Direction Générale du Budget</p> <p>Direction de la solde et des pensions</p>	<p>CE</p> <p>الوزارة الأولى - الأمانة العامة للحكومة</p> <p>Premier Ministere</p> <p>Secrétaire Général du Gouvernement</p> <p>المراقب المالي المساعد</p> <p>Contrôleur Financier Adjoint</p>
--	-------------	----------------	---	---

00561

Arrêté N° _____ /2017/ MPEM Portant nomination d'un
Agent non Permanent de l'Etat au Ministère des Pêches et de
l'Economie Maritime

LE MINISTRE DES PECHEES ET DE L'ECONOMIE MARITIME

- Vu la loi n° 009-1993 du 18 janvier 1993 portant statut général des fonctionnaires et agents contractuels de l'Etat ;
- Vu le décret n° 086-1994 du 08 octobre 1994 fixant les attributions des Ministres en matière de gestion des fonctionnaires et agents contractuels de l'Etat ;
- Vu le décret n° 157-2007 du 06 septembre 2007 relatif au Conseil des Ministres et aux attributions du Premier Ministre et des Ministres ;
- Vu le décret n° 185-2008 du 31 décembre 2008 relatif aux emplois fonctionnels d'encadrement de l'Administration complété par le décret n° 049/2012 du 16 février 2012 ;
- Vu le décret n° 184-2014 du 21 Aout 2014, Portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 0211/2017 du 29 mai 2017 fixant les attributions du Ministre des Pêches et de l'Economie Maritime et l'organisation de l'Administration Centrale de son département ;
- Vu l'arrêté n°0672 du 06 juillet 2017 abrogeant et remplaçant l'arrêté n°0595/2017/MPEM du 07 juin 2017 portant création et organisation d'une cellule dénommée «Observatoire Economique et Social des Pêches» ;
- Vu l'arrêté n°0151 du 12 avril 2016 portant nomination de certains Agents non Permanents au Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime ;
- Vu la note de service n° 0145/MPEM du 24 Août 2017.

ARRETE

Article Premier : Est nommé Monsieur Abderrahmane Ould Boujoumaa, Matricule 84230 D, NNI 1654067184, Agent non Permanent, diplôme de Maîtrise en «Méthodes Informatiques Appliquées à la Gestion des Entreprises» (MIAGE) Coordinateur de la Cellule «Observatoire Economique et Social des Pêches» (OESP), poste vacant, à compter du 24 août 2017, précédemment Chef de Service Informatique.

Le Coordinateur de l'Observatoire Economique et Social a rang de Directeur Adjoint de l'Administration Centrale.

Article 2 : le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Islamique de Mauritanie.



Nouakchott, le

18 SEPT 2017

NANI OULD CHROUGHA



Ampliations

PR	2
PM	2
MPEM	10
DGFP	2
DGLTEJO	2
DGB	2
CF	2
JO	2
INT	2

P.C.C.C
LE DIRECTEUR GENERAL DE LA
FONCTION PUBLIQUE
MOHAMED SAID OULD BE OULD MOHAMED SALEM

